



# BRANCHE ET VOUS



**Union Fédérale des Retraités**

**Cfdt:**

**FGA**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## ÉDITO

**Emmanuel DELETOILE**  
Secrétaire National



**N°3**  
**Juillet 2017**

Comme le relève Suzanne dans son billet, l'ambiance électorale a été « survoltée ». La CFDT, ni neutre ni partisane, a assumé son choix constant de lutte contre exclusion, la discrimination, le racisme, la xénophobie. C'est ainsi que, refusant l'amalgame réducteur du « ni extrême droite ni extrême finance », nous avons clairement invité à voter Macron...pour ne pas avoir Le Pen. Ce faisant nul blanc-seing ni soutien n'était donné au futur Président de la République, comme Laurent le lui a d'ailleurs signifié dans une lettre ouverte post élection. Nous voilà donc dans cette période post élection, de concertation avec les organisations syndicales, sur un projet de réforme « du travail » au cœur de nos préoccupations. L'avenir de nos systèmes de retraites, le sort réservé à l'accord et au dispositif sur la pénibilité, la « barémisation » des indemnités prud'homales, la CSG....

L'été est chaud et la CFDT prend toute sa place pour donner son avis, peser, influencer autant qu'elle le peut en portant nos revendications et nos valeurs. Mais puisse l'été être aussi pour vous toutes et tous un temps fort de repos, de loisirs et de partage, en famille, entre amis !

C'est tout ce que je vous souhaite,

Bien cordialement

## SOMMAIRE

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| Le billet de Suzanne .....                                          | 2  |
| Nos pensions de retraite.....                                       | 3  |
| Ce n'est pas maintenant qu'il faut venir.....                       | 4  |
| Intervention UFR-FGA au Conseil UCR .....                           | 5  |
| Formation - Un véritable outil de développement.....                | 6  |
| Renforcer les droits propres des femmes .....                       | 7  |
| Accès aux soins .....                                               | 8  |
| Vie des sections .....                                              | 9  |
| Compte rendu de l'Assemblée Générale de la SSR Alsace-Vosges.....   | 9  |
| Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la SSR 49 .....             | 10 |
| Intervention de l'UCR CFDT au conseil national confédéral .....     | 12 |
| Lettre ouverte au Premier ministre pour une réforme équitable ..... | 14 |
| Déclaration du Bureau National de la CFDT Retraités.....            | 17 |

**Fédération  
Générale de  
l'Agroalimentaire  
CFDT**

47-49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris CEDEX 19  
Téléphone: 01 56 41 50 50  
Télécopie: 01 56 41 50 30  
E-mail: fga@cfdt.fr

**WWW.FGA.CFDT.FR**

# Le billet de Suzanne

---

Cher(e)s adhérent(e)s,

Après trois mois passés dans une ambiance électorale un peu survoltée nous voici enfin « En Marche ».

Nous espérons que cela sera dans le « bon sens près de chez soi », ancien slogan qui réveillera sûrement des souvenirs chez certains de nos adhérents.

Mais !!! Dans cet élan de réforme, de moralité, de travail, ne va-t-on pas laisser les retraités sur le bord de la route ? Eux qui ne sont plus marcheurs mais plutôt promeneurs ? Eux qui sont loin d'être des nantis !!!!

Pas question de hausse de retraite alors qu'elle stagne déjà depuis 4 ans, pas de soutien financier ni de réduction fiscale pour les complémentaires « santé » qui ne font qu'augmenter. Par contre, est prévu une CSG à 1,7%, après avoir déjà subie une CASA à 0,30% qui de plus n'est même pas affectée en entier au domaine de la perte d'autonomie.

Cela ne sont que quelques-unes des actions que nous serons appelés à mener lors de la rentrée où nous comptons sur votre participation et soutien, car plus que jamais notre devoir est de rester vigilant afin de gagner notre combat pour la dignité, ce qui veut dire pas de retraites en-dessous du SMIC.

C'est pour cette raison qu'avec la CFDT retraités nous restons attentifs aux équilibres intergénérationnels, mais aussi à l'équité de traitement entre retraités et salariés en matière de contributions et de droits.

Mais pour l'instant réjouissons nous, les vacances sont à la porte, certains d'entre vous sont déjà partis, d'autres vont partir, passer de grands moments avec les petits-enfants, et oublier pendant un temps tous les problèmes qui nous chagrinent, profiter du soleil qui rayonne fabuleusement depuis quelques semaines, sortez protégés (je parle casquette et chapeau) sans oublier votre bouteille d'eau.

En tous les cas je vous souhaite un bel été, avec un plaisir évident de vous retrouver à la rentrée, avec plein d'informations à vous donner, et je vous remercie au nom de toute l'équipe pour votre fidélité à nos Section Syndicale de Retraités CFDT ainsi qu'à notre Union Fédéral de Retraités FGA.



Suzanne FRATTO

# Nos pensions de retraite

---

Nouveau gouvernement, nouvelle politique sociale pourrait-on penser ?

**Résultat : PLUS 1,7% en plus pour la C.S.G....**

Depuis plus de 4 années, nos pensions de retraites n'ont pas évolué et la perte de notre pouvoir d'achat s'aggrave d'année en année. Cela devient insupportable et le nombre de Français atteint par la pauvreté ne cesse de progresser et les difficultés pour vivre convenablement augmentent sans que nos dirigeants politiques s'inquiètent véritablement de cet état de fait.

Après avoir travaillé, et parfois durement, 30, 40, voire 50 ans, il n'est pas tolérable que les pensions de retraites ne puissent nous permettre de vivre dignement. Nous dénonçons cette ligne depuis des années sans que nos revendications soient prises en compte !

Cette nouvelle équipe gouvernementale, informée des problèmes posés doit sans attendre prendre les mesures qui s'imposent afin de réagir face à la régression constante qui frappe les citoyens les plus modestes.

## **Marche en avant ? oui, mais pour faire quoi ?**

Le syndicat CFDT, porteur d'espoir, ne saurait tolérer plus d'attente. Le temps des promesses est dépassé. Les Français, par leur vote ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis des pouvoirs politiques précédents et souhaite désormais que l'on entende leurs cris de détresse, de désespoir...

Notre Président doit nous entendre avant, comme il l'a dit «qu'une vague de mécontentement ne déferle ». A juste titre !

Nous sommes au bord de l'exaspération et Laurent BERGER l'a souligné récemment. Il faut désormais répondre, avec justice, aux demandes de celles et ceux qui ont par leur vote exprimé leur confiance au nouveau Président de la République.

Monsieur MACRON, s'il vous plaît, n'attendez pas pour prendre les mesures urgentes qui s'imposent afin de redonner confiance à toutes celles et ceux qui vous ont donné la leur et vous ont ainsi permis de vous donner le pouvoir de gouverner la France.

Ne nous décevez pas, nous croyons en votre capacité d'agir dans le sens attendu pour rétablir l'équilibre de nos pensions de retraites perdu depuis des années. Il faut ainsi démontrer que votre politique sociale est celle attendue par la grande majorité des Français en vous donnant le pouvoir de la mettre en œuvre.

Il ne faut pas toujours prendre les retraités pour des vaches à lait...

José AMAR

# Ce n'est pas maintenant qu'il faut venir...

---

**...Il fallait venir lorsque j'ai liquidé mon dossier de retraite.  
Maintenant c'est trop tard.**

Voilà ce que m'a écrit un jeune retraité lorsque je lui ai envoyé les documents de présentation de la SSR FGA accompagné d'un bulletin d'adhésion. C'est frustrant pour un développeur de recevoir ce genre de réponse. Mais notre jeune retraité, par ailleurs ancien porteur de mandat dans son entreprise, avait raison d'écrire cela. Nous aurions dû être à ses côtés lorsqu'il avait besoin de nous alors que nous ne savions même pas qu'il allait faire valoir ses droits.

Toutes les SSR sont confrontées à cette problématique. Et pourtant des solutions existent.

Il y a en premier lieu le contact permanent avec les syndicats de salariés. S'il n'existe pas encore, il est à créer et à soigner. Régulièrement les élus changent et les nouveaux ne nous connaissent pas. Nous devons nous présenter, nous faire inviter aux réunions et aux congrès, mettre de la documentation à disposition, expliquer nos structures, proposer nos services le cas échéant. Le contact permet aux syndicats, s'ils le veulent bien, de nous informer des futurs départs en retraite. Il nous permet de proposer la formation « Adhérent CFDT bientôt en retraite ». Cette formation entre dans le cadre du Congé Formation Economique Sociale et Syndicale et le bénéficiaire aura droit au maintien total ou partiel de sa rémunération.

Ce contact permet également un échange permanent d'informations sur les services et avantages proposées par la CFDT Retraités. L'adhérent retraité va cotiser, certes à un taux moindre que les salariés et il nous demandera inévitablement ce que nous lui proposons en contrepartie. Cette question est tout à fait légitime et notre réponse doit être particulièrement claire, précise et accompagnée de la documentation adéquate.

Bien évidemment cette réponse dépend du contexte local. Les propositions vont de la complémentaire santé adaptée aux retraités aux cartes de réduction Cezam, au service « réponses à la carte », à l'organisation de loisirs et bien d'autres choses encore. Si nous ne proposons rien nous n'aurons pas d'adhérents.

Si le nouveau retraité a été militant et a exercé des mandats dans sa vie active il aura la possibilité de continuer à militer. Il pourra par exemple être mandaté par la CFDT dans les CICAS communaux ou CIAS intercommunaux, les CDCA départementaux. Il pourra se faire élire et participer activement à la vie de la CFDT Retraités. Les possibilités de se rendre utiles sont nombreuses et les candidats manquent souvent.

Nous ne devons pas oublier que nous avons de la concurrence. D'autres structures sont particulièrement actives pour harponner les nouveaux retraités. Certaines ne se privent pas de faire des propositions et des promesses sans lendemain, pourvu qu'ils obtiennent l'adhésion.

Nous aurons l'occasion de parler de cette concurrence dans un autre « Branche et vous ». Si vous êtes confrontés à cette problématique, il serait intéressant de nous faire remonter vos expériences en la matière.

Georges ECKERT

# Intervention UFR-FGA au Conseil UCR

---

**Les 7 - 8 et 9 mars 2017 sur le débat d'actualité revendicative**

Intervenante : PIGENEL Françoise

Les problématiques liées à la vieillesse, le handicap et la dépendance sont aujourd'hui au centre des préoccupations sociales. Mais nous constatons qu'à l'heure actuelle, un manque important de Service de Soins et Réadaptation (SSR) oblige des patients seuls et âgés ayant subi une opération ou suite à un cancer, à rentrer à leur domicile sans aucune possibilité d'hébergement dans une de ces structures. L'agrandissement des régions n'aident pas à pallier à ce problème.

Nous demandons à l'UCR de faire remonter ces situations par le biais de nos mandatés qui siègent à l'ARS.

D'autre part, l'UFR-FGA demande à l'UCR d'intervenir auprès du Ministère de la Santé pour que les négociations sur la phase deux de la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) portant sur le reste à charge dans les EHPAD reprennent rapidement.

Nous demandons également la prise en charge de la complémentaire santé en fonction du revenu fiscal de référence avec instauration de crédit d'impôt.

Nous demandons à l'UCR d'engager cette possibilité dans les négociations entreprises avec la MGEN ou autres mutuelles.

Nous restons convaincus qu'il est nécessaire d'indexer les retraites sur l'évolution des salaires et non sur l'inflation avec un rattrapage sur les 2 ans passés.

Ces demandes répondent à une forte attente de nos adhérents et y répondre nous permettra la fidélisation et le développement.

# Formation - Un véritable outil de développement



Les formations s'adressent aux salariés encore en activité et ciblent les nouveaux adhérents.

**Depuis le printemps 2014, Marie-Antoinette Hildt fait partie des membres du groupe formation de l'Union Confédérale des Retraités (UCR). Elle fait part de la formation qu'elle anime régulièrement : « Adhérents CFDT, bientôt en retraite ».**

« Le passage de la vie professionnelle à celle de retraité peut être une formidable opportunité pour se réaliser. J'anime ces formations ayant pour objectif de permettre aux futurs et/ou nouveaux retraités de bien "négocier" ce passage. Nous souhaitons, qu'ils puissent vivre leur retraite dans les meilleures conditions, en trouvant les ressources nécessaires pour se projeter et construire cette nouvelle étape de leur vie. Nous partageons une approche humaniste de la personne en l'aidant à garder sa place au sein de la société ».

## Répondre aux questions

Il s'agit de répondre aux questions posées par les cessionnaires. Des exemples : « La retraite arrive, j'ai beaucoup travaillé toute ma vie, j'ai peur que ce soit le grand vide ; mais je ne me vois pas parler de cela devant un groupe d'inconnus. »

« Combien vais-je avoir de revenu avec ma retraite ? et qu'en est-il de ma couverture santé ? »  
« Depuis que je suis à la retraite, je cours tout le temps et en même temps je ne sais pas comment le temps passe. J'ai l'impression que je ne fais rien de mon temps. »  
« Je viens de déposer ma demande de retraite. Je voudrais faire du bénévolat, mais je ne vois pas quoi exactement. »

## Découvrir la CFDT RETRAITÉ

Nous constatons que les retraités ont des besoins spécifiques. Nous avons comme objectif de traduire ces besoins en termes de revendications. Rares sont nos stagiaires qui avaient connaissance de la CFDT RETRAITES avant de participer à ces sessions. Nous les invitons à rester adhérent CFDT. Ainsi nous les informons sur notre fonctionnement, notre organisation. Nous leur présentons les revendications et les avancées obtenues. Nous insistons sur le fait que nous devons être nombreux pour faire porter le poids de la réussite lorsque nous abordons les élus politiques régionaux et au-delà nationaux. Vous avez compris que cette formation, en lien avec l'URI - Union Régionale

Interprofessionnelle (puisque le recrutement concerne surtout des salariés), est un véritable outil de développement. Donc il ne faut pas hésiter si vous avez des connaissances proches du départ en retraite, de les inciter à se renseigner auprès de leur délégué syndical CFDT qui connaît les dates de formation et les modalités d'inscription.

## Au service de l'action revendicative

Bien d'autres formations sont proposées. Elles concernent, par exemple, « l'égal accès aux soins et le parcours de soins », la compréhension des indices du pouvoir d'achat, le développement durable, les systèmes de retraite, le logement, les questions européennes. Les formations proposées s'adressent aussi aux personnes mandatées au Centre communal ou intercommunal d'action sociale, à ceux qui siègent dans les conseils de la vie sociale souvent isolées dans leur fonction.

Le catalogue Formation syndicale disponible à l'UTR et destiné aux retraités comprend 36 fiches pratiques.

Marie Antoinette HILDT



# Renforcer les droits propres des femmes

Une délégation alsacienne a participé, en mars dernier, à Paris, à la Journée internationale des droits de la femme organisée par l'Union Confédérale des Retraités. Parmi les grands thèmes évoqués : la réduction des inégalités de retraite entre femmes et hommes



Elles ont dénoncé les inégalités des retraites.

**Au retour de la Journée internationale des droits de la femme, Marie-Antoinette Hildt, l'une des déléguées alsaciennes, a rendu compte de la rencontre.**

L'intervention d'Ombretta Frache, secrétaire nationale de l'Union Confédérale des Retraités CFDT, a dénoncé les inégalités des retraites (voir l'encadré) et rappelé les parcours professionnels des femmes plus accidentés, entre le chômage, les choix familiaux (grossesses, congés de maternité, arrêts de travail pour élever les enfants, etc.), qui ont des conséquences sur la retraite. Ombretta a noté que, malgré l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, les écarts de pension se réduisent à un rythme lent. Et quid des évolutions de la pension de réversion ? Il apparaît que la protection des conjoints survivants revêt un caractère profondément inéquitable.

## Des propositions

Elle suggère l'**introduction d'une condition de ressources** permettant de limiter les éventuels gains de niveau de vie à la suite du décès du conjoint lorsque la pension de droit direct du survivant est relativement élevée. En aménageant cette condition de ressources et en relevant le taux de réversion, il serait même possible

d'assurer exactement le maintien du niveau de vie des veuves, quel que soit le montant de la retraite du survivant et du conjoint.

La nécessité de **renforcer les droits propres des femmes** est impérative. La structure démographique de la population de retraités va se modifier. La femme retraitée isolée ne sera plus systématiquement une veuve. Il y a un risque accru de la pauvreté des femmes retraitées dont le revenu dépendra de plus en plus de leur activité professionnelle passée. Marie-Andrée Seguin, secrétaire nationale de la CFDT en charge de l'égalité professionnelle a relevé l'augmentation de l'utilisation des CDD, qui ont des durées de plus en plus courtes, les temps partiels, les coupures liées au chômage, etc. Il y a un autre problème qui subsiste, ce sont les **violences sexistes et sexuelles** dans les entreprises. En principe, le **25 novembre** prochain, la CFDT va organiser **une journée dont le thème sera la lutte contre ces violences**.

Pour Béatrice Ouin, ancienne membre du Comité économique et social européen, il est nécessaire de conquérir l'égalité réelle, à savoir : **mieux répartir le temps, offrir une véritable mixité de l'emploi, permettre aux femmes d'accéder aux postes de responsabilité.**

(Voir aussi [www.cfdt-retraites.fr](http://www.cfdt-retraites.fr))

## LES CHIFFRES

**25 %**, c'est l'écart salarial, à poste égal, entre les hommes et les femmes moins bien payées

**8 %**, c'est encore l'écart inexpliqué lié au seul fait d'être femme.

**80 %** des temps partiels concernent les femmes

**78 %** ont des emplois non qualifiés

**1 007 €** mensuels contre 1 660 € pour les hommes pour une carrière complète, telle est la pension moyenne pour une femme.

**700 €**, c'est le montant de la pension que touche une femme retraitée sur 3.

**1** retraitée sur 2 touche moins de 1 000

**2** retraités pauvres sur 3 sont des femmes.

**36 %** inférieure à celle des hommes, telle est, fin 2012, la pension moyenne (hors réversion) des femmes âgées de 65 à 69 ans ; chez leurs aînées âgées de plus de 85 ans, l'écart est de 52 %.

**7** millions de retraités hommes et 8 millions de retraitées femmes.

L'écart de l'espérance de vie se réduit certes, il est en 2016 de 79,3 ans pour les hommes et de 83,7 ans pour les femmes.

En **75 ans**, nous avons gagné 10 ans en espérance de vie.

Marie-Antoinette HILDT

# Accès aux soins

---

## Le travail de la Commission Santé

Interrogations, quelles suggestions et quelles sont les actions pour que l'accès aux soins de qualité soit un droit pour tous ?

Pour les retraités, en grandissant en âge, LA SANTE, LES SOINS MEDICAUX, L'AUTONOMIE entraînent des préoccupations au quotidien.

**ACCES AUX SOINS MEDICAUX...** Facile, difficile, délais, distances pour les médecins, les centres de santé et hôpitaux ou cliniques : autres ...

**COUTS DES SOINS MEDICAUX...** Prise en charge MSA, CPAM, mutuelles, coût mutuelles, reste à charge, tiers payant, dépassement d'honoraires, hospitalisation, transports, etc.

**AUTONOMIE ET AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE...** Connaissance des aides possibles en cas de nécessité : MSA-CPAM (Caisses de retraites complémentaires, CLIC, avis pratiques, coûts et reste à charge...).

**AUTONOMIE ET RECHERCHE D'ETABLISSEMENTS D'ACCEUIL...** Choix d'établissement, proximité, qualité de service, coûts, etc.

**AIDE AUX AIDANTS....** Rencontres d'aidants, temps de répit, possibilité d'aide pour congé dans un lieu adapté avec prise en charge, etc.

**AVEZ-VOUS RENONCE A CONSULTER ???** Un médecin ou un spécialiste ou un chirurgien-dentiste faute de moyens : transport, finances, distance, etc.

**AVEZ-VOUS RENONCE A L'ACHAT DE MEDICAMENTS PAR FAUTE DE ???** De moyens financiers ou en raison d'une distance trop importante pour accéder à une pharmacie.

**REFAIRE DE LA SANTE UN ENJEU DE LA SOCIETE !!!!!!!**

**Pouvez-vous nous indiquer votre vécu concernant ces différentes interrogations et quelles suggestions émettez-vous ?**

**Réponses à adresser à Pierre GERARD : [pierre.gerard72@orange.fr](mailto:pierre.gerard72@orange.fr)**

Pierre GERARD



# Vie des sections

---

## **Compte rendu de l'Assemblée Générale de la SSR Alsace-Vosges**

La section syndicale des retraités de la FGA a tenu son assemblée générale le 30 mars 2017 au Centre Culturel St Thomas à Strasbourg.

Avec trente adhérents présents et 45 pouvoirs, sur 142 adhérents composants la SSR, le quorum requis étant atteint l'AG a pu se dérouler normalement.

L'AG débute par une minute de silence en l'Honneur de François Chérèque décédé en début d'année.

Ensuite, présentation de la partie statutaire comprenant l'approbation du PV de l'AG du 16 avril 2015 et qui a été adopté à l'unanimité.

Suivi du rapport moral d'activité, du rapport de trésorerie, et du rapport du réviseur aux comptes, qui ont également été approuvés à l'unanimité.

La présentation de la résolution et du plan de travail 2016-2018 a également été adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'Assemblée procéda ensuite aux votes des candidats se présentant au Bureau de la SSR pour cette nouvelle mandature. Furent réélus dans son ensemble tous les membres de l'ancien bureau, ainsi que Pierre Schertzer, nouveau candidat suite à la démission de Francis Fritsch.

Membres élus : Nicole Bauer, Georges Eckert, Suzanne Fratto, Christiane Goetz, Raymond Hamm, Roland Klein, Andrée Pfister, Pierre Schertzer.

Suzanne Fratto remercie Francis Fritsch pour toutes les années mises au service de la SSR et lui souhaite une « bonne retraite » et remercie également son épouse Denise d'avoir accepté de bon cœur le militantisme de son mari. Un petit cadeau a été remis.

La parole a été donnée à Monsieur Aimé Pelletier, Président de l'Amicale des Retraités du Crédit Agricole, suivi de l'intervention de Monsieur Didier Cornu, Président de UFC QUE CHOISIR Bas/Rhin qui présenta son association.

Après le déjeuner pris en commun, Madame Dagnello juriste de UFC QUE CHOISIR a répondu aux questions concernant les nouveaux droits des consommateurs dans tous les domaines. Toutes ces informations ont été fortement appréciées.

L'AG a pris fin à 16h.

Suzanne FRATTO

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la SSR 49

**La section syndicale des retraités (SSR) de l'agroalimentaire du Maine et Loire 49 a tenu son assemblée générale le 28 février 2017**

Accueil des adhérents issus de différentes branches, et bienvenue à nos invités : Marie-Thérèse Naud, Joël Ploux, Roger Vaugon, Yannick et Ludovic du SGA.

Excusés : Francis Daligault, Gérard Clautour pour l'UFR.

### **Rapport d'activité de l'année 2016 - Développement - Rapport d'orientation par Marc Prieur, secrétaire**

Notre activité et nos rencontres 2016 se sont orientées principalement sur le **développement de notre SSR**, avec le souci que chaque futur retraité soit informé qu'il peut continuer à militer pour un monde plus juste et plus humain avec notre SSR et cela avec les actifs de la SGA, que nous rencontrons régulièrement.

Nous soutenons les **actions menées contre l'emploi saisonnier abusif, en agriculture et l'emploi détaché.**

Nous sommes présents à l'ULR et à l'UTR et ainsi nous agissons sur la santé avec le tiers payant pour que chacun puisse **se soigner convenablement.**

Nous agissons aussi sur le **pouvoir d'achat** pour que les retraites ne baissent pas avec le **projet d'indexation des retraites.**

Autre point : une enquête sur les aidants.

Également une enquête sur le travail que chacun a pu remplir.

Nous étions présents aussi au congrès de l'URR en Vendée le 15 novembre 2016 et à l'AG de l'UFR à Paris le 20 novembre 2016.

Une rencontre sur le numérique en mai a été très intéressante.

Nous avons été présents à la **sépulture d'Annick Carceller** qui a été secrétaire de nombreuses années.

### **Nombre d'adhérents de notre section 51 personnes**

Développement : **des contacts seront pris avant le départ en retraite de chaque adhérent pour qu'il continue le syndicalisme dans notre SRR.** Le mot radiation ne sera plus employé. Le barème des cotisations est à 0,50 % pour les retraités.

L'Approbation du rapport d'activités et du compte rendu financier sont adoptés à l'unanimité des participants.

### **Interventions des invités**

**Présentation de l'UD49 par Christelle Boursin, de l'UTR par Joël Ploux et de l'ULR par Roger Vaugon.**

#### **Intervention de Nicole Chupin - CLCV**

Défense des locataires et des consommateurs et pour le développement du lien social.

La CLCV agit sur le logement social, les services de proximité et propose des permanences juridiques. Des prêts peuvent être accordés sous certaines conditions.

Les sujets ont été très intéressants. La CLCV est présente sur tout le département. **Pour le logement elle est en lien avec Angers Loire Habitat - Podelia.**

Nous sommes beaucoup sollicités pour le surendettement.

**La loi DALO (un logement pour tous) la CLCV est solidaire de cette loi.**

La CLCV est présente avec les laveries de quartiers (un lieu de parole).

Beaucoup de personnes ne font pas les démarches pour leurs droits et n'ont pas assez pour vivre. Le RSA supprime des aides, ils peuvent se retrouver avec moins de finances. Des prêts sont possibles. Avec 1.000 € de revenu la personne ne peut rien rembourser. Certaines familles prêtent trop facilement à leurs enfants, ces derniers peuvent être fragilisés car leur autonomie n'est pas toujours assurée.

**Le revenu universel peut-être une bonne mesure.**

**Attention aux assurances multiples (3 suffisent).**

**Attention aux demandes par téléphone et au démarchage. Il doit y avoir un écrit signé, le mieux c'est de ne pas répondre.**

**Les mises sous tutelles de certaines personnes peuvent être dangereuses et on va vers une dérive.**

**La CLCV tient des permanences à la Bourse du travail.**

Fin de l'AG à 12h30, suivi de d'un apéritif et d'un repas préparés par Resto Troc, et offert par la SSR FGA aux 26 participants.

Merci aux intervenants et à tous.

Le secrétaire Marc Prieur

# Intervention de l'UCR CFDT au conseil national confédéral

---

**Le 16 mai 2017 sur le débat d'actualité revendicative par Bernard Rudeau, secrétaire national**

Le résultat de l'élection présidentielle a mis en échec le Front National. Mais, l'audience de ce dernier ne fait que croître, élection après élection et notamment dans les anciens bassins industriels de la France. L'absence d'un front républicain uni pour appeler à combattre le risque de l'arrivée du FN au pouvoir interpelle et inquiète sur la réalité de la fracture sociale de notre pays. D'autre part, le paysage politique semble se modifier et demeure instable. Si les deux partis traditionnels de la droite et de la gauche furent absents du deuxième tour de la présidentielle, ils seront bien présents aux élections législatives ainsi que les partis des extrêmes.

Le danger persiste dans certains départements où le FN est arrivé en tête ou quasiment à égalité.

Enfin si l'on ajoute le nombre de voix des votes extrêmes, même s'ils ne sont pas de même nature, au premier tour de la présidentielle, ils totalisent 45 % des suffrages.

Cela suppose que bien des Français souffrent et notamment du chômage et de la précarité de l'emploi.

La CFDT Retraités partage totalement l'analyse exprimée dans la note d'actualité revendicative confédérale comme elle partage l'intervention à l'adresse du nouveau président de la République de Laurent Berger sur ce qu'attend la CFDT en termes de dialogue social et de concertation.

Libres et engagés ! Dans ce contexte, les membres de la CFDT Retraités ont une place à prendre et à occuper dans les semaines qui viennent, enrichis qu'ils sont de leurs valeurs, de leurs engagements, de leur capacité d'écoute, de leurs analyses, de leurs propositions et de leurs méthodes de travail.

Dans le cadre des élections législatives, les retraités CFDT ne vont pas demander aux principaux candidats républicains de leur territoire quels sont les points de leurs programmes concernant les retraités. Ils solliciteront une rencontre avec les candidats aux législatives pour leur présenter leur cahier revendicatif et leurs propositions.

Les retraités ne se contenteront pas de vaines promesses mais continueront tout au long de la mandature à leur rappeler les engagements des candidats. Aux retraités CFDT d'en rendre compte devant l'opinion publique qui pourra ainsi mieux percevoir la capacité et l'utilité du syndicalisme retraité.

Beaucoup de nos revendications peuvent être partagées entre les retraités et les salariés :

- La garantie du niveau de vie des retraités et les réformes qui doivent l'accompagner.
- L'amélioration des basses pensions qui doit se traduire par une augmentation substantielle du minimum contributif.
- Un meilleur accès aux soins en luttant contre les déserts médicaux par une meilleure répartition des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire.
- Un accès facilité à une complémentaire santé pour l'ensemble des retraités mais qui ne soit pas un leurre avec des tarifs attractifs qui risqueraient dans le temps d'exploser et de ne pas répondre aux attentes des cotisants.
- Une meilleure répartition des médecins sur le territoire français.
- L'application du tiers payant généralisé quand des médecins résistent alors que la quasi-totalité des mutuelles s'entendent pour le mettre en œuvre.

- Et plus spécifiquement le thème de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées. Thème récurrent, certes, mais inhérent à l'arrivée de l'âge et qui est aussi une réalité de l'évolution de la société.

Dans la mise en œuvre du projet présidentiel, les retraités CFDT resteront attentifs aux équilibres intergénérationnels mais aussi à l'équité de traitement entre retraités et salariés en matière de contribution et de droit.

Ainsi, au-delà des réserves émises, à juste titre par la Confédération sur la réforme de l'assurance chômage, son financement devrait mettre à contribution les retraités sans aucune contrepartie ni en droits ni en gain de pouvoir d'achat contrairement aux salariés qui verraient l'augmentation de 1,7 point de CSG être compensée par une baisse de 3 % de leurs cotisations sociales.

Par ailleurs, la promesse du nouveau président d'augmenter substantiellement les petites pensions ne cible, une nouvelle fois, que le « minimum vieillesse » destiné aux personnes ayant peu ou pas cotisé pour leur retraite. Au détriment des assurés percevant le minimum contributif, pour avoir cotisé, eux, durant une carrière complète sur de petits salaires. Avec l'apport de leur retraite complémentaire, ces retraités n'atteignent bien souvent qu'un niveau de retraite, à peine supérieur à celui du minimum vieillesse, et pas toujours équivalent au Smic net.

L'actualité de la CFDT Retraités c'est aussi les 12 et 13 juin prochains la rencontre nationale de mi-mandat qui va rassembler à Bierville plus de 180 militants qui vont débattre et ébaucher des propositions à partir de l'audit réalisé en 2016 dans la perspective du futur congrès de l'UCR en 2019.

Nous profiterons de ce temps pour adapter nos statuts lors d'un congrès extraordinaire qui précédera cette rencontre.

Si notre développement se termine en positif pour 2016 avec près de 200 adhérents en plus pour 2016, nous sommes encore loin de faire le plein entre les départs à la retraites des salariés CFDT et leur adhésion chez les retraités.

C'est l'objet de notre expérimentation commune UCR, Confédération et trois régions volontaires pour travailler sur la continuité de l'adhésion. Une première et efficace rencontre s'est déroulée avec l'URI et l'URR Centre-Val de Loire, une seconde est programmée avec les Hauts-de-France, il nous restera à rencontrer les Pays de la Loire troisième région concernée.

Pour conclure, à ce moment précis les retraités CFDT restent prêts à accompagner toute action qui renforcera la première place de la CFDT dans le paysage syndical notamment au moment des élections dans la Fonction publique.

# Lettre ouverte au Premier ministre pour une réforme équitable

---



UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS  
40, AV. SIMON BOLIVAR, 75013 PARIS CEDEX 19  
TEL : 01 56 40 55 30 FAX : 01 56 40 55 31  
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

**!NFO\$ RETRAITÉS**  
**EXPRESS**

**N°54 du 9 juin 2017**

## DESTINATAIRES :

Aux UTR, URR, UFR, membres du bureau UCR  
Confédération, fédérations et URI, Ferpa

## **Lettre ouverte au Premier ministre pour une réforme équitable et équilibrée**

Suite au projet gouvernemental d'augmenter la CSG de 1,7%, la commission exécutive de l'UCR a adressé une lettre ouverte au Premier ministre.

Si la CFDT Retraités a toujours défendu et défendra les valeurs de solidarité de la CFDT, notamment entre les salariés et les retraités, elle s'inquiète de l'iniquité du transfert du financement de l'assurance chômage, pris en charge par les salariés, à l'ensemble des revenus soumis à la CSG, dont les retraités-es.

La CFDT Retraités a toujours accepté de prendre part à l'effort commun en solidarité avec les générations plus jeunes.

La CFDT Retraités soutient que la CSG reste la contribution au financement de la protection sociale la plus juste mais la CFDT Retraités demande que toute réforme sociale soit équitable et équilibrée.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre adressée ce jour au Premier ministre.

Pour que cette action nationale ait plus d'ampleur, nous vous invitons à relayer la lettre ouverte auprès des adhérents bien sûr, mais aussi auprès de tous les retraités par le biais des médias locaux, écrits et audiovisuels.

Dominique Fabre  
Secrétaire générale  
CFDT Retraités

**Monsieur Édouard PHILIPPE**  
**Premier ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57 rue de Varenne**  
**75700 PARIS**

**Paris, le 9 juin 2017**  
**Référence : DF mer 2017-51**

Monsieur le Premier ministre,

Votre gouvernement annonce la mise en œuvre, d'ici la fin de cette année, d'une réforme de l'assurance chômage. Pour la financer, vous envisagez une hausse importante de la CSG.

Le projet du Président de la République de créer une assurance chômage « pour tous » (salariés, commerçants, indépendants, etc.) provoquerait, dans la pratique, un véritable chamboulement !

Basé jusqu'alors sur la notion d'assurance, le chômage ferait l'objet, dans ce projet, d'une prise en charge universelle qui, au même titre que le risque maladie, concernerait indifféremment toute la population active...

Notre première inquiétude tient au fait que, financé par la CSG, le risque chômage pourrait perdre son caractère contributif. De surcroît - et c'est là où intervient l'iniquité du projet - le transfert du financement de l'assurance chômage, aujourd'hui pris en charge par les salariés, à l'ensemble des contribuables soumis à la CSG, aurait pour conséquence d'y faire contribuer les retraités.

Les retraités CFDT, soutenus dans leur position par toute la CFDT, considèrent que ce projet est la marque :

- d'un manque d'objectivité dans l'analyse sur la place des retraités en société ;
- de l'accumulation ces dernières années de déséquilibres fiscaux intergénérationnels ;
- d'une inégalité de traitement entre retraités et salariés en matière de contributions et de droits ;
- d'une méconnaissance des mécanismes d'indemnisation de la perte d'emploi.

*« Tout le monde gagnera en pouvoir d'achat avec cette mesure, sauf les plus aisés des retraités... Aux plus aisés des retraités, je demanderai cet effort pour avoir un système plus intelligent pour leurs enfants et leurs petits-enfants »,* justifiait le candidat Emmanuel Macron.

Cette mesure fiscale aurait de fait un impact positif pour l'ensemble des salariés, puisqu'elle est entièrement compensée par la suppression de leurs cotisations chômage et maladie. Ainsi, pour un salarié gagnant 48 000 euros annuels, le gain serait de l'ordre de 700 euros. Pour les fonctionnaires ou les indépendants, ces derniers ne contribuant pas actuellement au financement de l'assurance chômage, cette mesure devrait de même être entièrement compensée.

.../...



À l'inverse, cette mesure mettrait à contribution les retraités dès lors qu'ils perçoivent 1 250 euros par mois (soit 15 000 euros annuels), en dessous donc de la moyenne des pensions de retraite. Pour chacun d'entre eux, la perte de pouvoir d'achat avoisinerait 265 euros annuels, contraints qu'ils seront de contribuer à l'assurance chômage sans envisager la moindre contrepartie !

Monsieur le Premier ministre, à ce niveau de revenus, les retraités comme d'autres catégories sociales ne peuvent être considérés parmi « les plus aisés » pour avoir à supporter une hausse supplémentaire de la CSG de 1,7 %.

Faut-il également rappeler qu'au-delà de la CSG actuelle, du CRDS, et de la Casa, les retraités du secteur privé sont également soumis à une cotisation maladie à hauteur de 1 % sur leurs retraites complémentaires, cotisation dont on fait généralement peu état. Les retraités participent aussi, et largement, aux efforts de redressement des comptes publics et sociaux : fiscalisation de la majoration de pension pour enfant, suppression de la demi-part fiscale pour les personnes seules qui a impacté de nombreuses veuves, même modestes, non-revalorisation des retraites. Toutes ces mesures, cumulées depuis 2013, ont déjà largement « permis » aux retraités de faire preuve de justes et nécessaires solidarités.

Une décision incohérente, fondée sur des a priori et une méconnaissance de la contribution des aînés, ne peut que provoquer un sentiment d'injustice.

Monsieur le Premier ministre, les retraités ne sont pas des assistés. Leur participation à la richesse du pays est réelle. Ils contribuent, dans leur grande majorité, par leur bénévolat, à la production de services, tant dans le cadre associatif que dans le cadre familial, notamment dans leur rôle de proche-aidant, et à la richesse nationale. Cette contribution est estimée à 1,2 % du PIB national.

Dans le contexte du vieillissement de la population et face à l'insuffisance de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, ce sont souvent les retraités qui accompagnent financièrement leurs parents âgés pour leurs dépenses d'hébergement en maison de retraite ou de maintien à domicile.

Les retraités, et les retraités Cfdt au premier chef, ont jusqu'alors accepté de prendre leur part, comme tout citoyen, à l'effort commun, notamment en solidarité avec les générations les plus jeunes confrontées à une entrée difficile dans la vie active. Mais ils n'accepteront pas la rupture du contrat social qui nécessite un traitement équitable par rapport au reste de la population.

L'évolution du pouvoir d'achat des retraités est proche de zéro depuis quatre ans. Elle ne saurait régresser avec cette disposition.

La Cfdt Retraités a toujours su prendre ses responsabilités dans un monde économique en mutation démographique. Elle demeure ouverte à toutes évolutions qui pourraient répondre aux exigences de solidarité. Mais elle demande que toute réforme sociale soit équitable et équilibrée.

Monsieur le Premier ministre, nous espérons que vous porterez une attention particulière à cette lettre ouverte.

Pour la Cfdt Retraités,  
Dominique Fabre,  
Secrétaire générale



# Déclaration du Bureau National de la CFDT Retraités

---



UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS  
49, AV. SIMON BOLIVAR, 75050 PARIS CEDEX 19  
TEL : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21  
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

## DÉCLARATION

**N°14 du 10 mai 2017**

*Déclaration du bureau national de la CFDT Retraités*

### **Pour nos valeurs et nos revendications :**

#### **Restons vigilants !**

La CFDT Retraités se félicite de la victoire des valeurs républicaines de fraternité et de solidarité qui font échec aux idées racistes, xénophobes et démagogiques.

Maintenant le temps est aux élections législatives. Les futur.e.s député.e.s à l'Assemblée nationale détiennent le pouvoir législatif.

La CFDT Retraités rappelle que la concertation avec les corps intermédiaires demeure un rouage incontournable de la démocratie sociale.

Dans cette perspective, la CFDT Retraités appelle ses équipes militantes à interpeller les candidats des partis républicains sur les revendications définies dans le quatre-pages « La retraite en question : Législatives 2017-Notre combat pour la dignité ».

Pouvoir d'achat, réduction des inégalités, accès aux soins, prise en charge de la perte d'autonomie, préservation de l'environnement sont autant de revendications que la cohésion sociale oblige à prendre en considération.

Nous syndicalistes retraités engagés dans la CFDT, nous restons attentifs aux équilibres intergénérationnels mais aussi à l'équité de traitement entre retraités et salariés en matière de contributions et de droits.

Soyons acteurs pour rappeler nos attentes et faire partager nos propositions.